

Illfurth, le 25 novembre 2009

**REUNION DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU MERCREDI 07 OCTOBRE 2009**

ORDRE DU JOUR

1. Séminaire de travail « finances et perspectives » du 05 septembre 2009

- Synthèse des débats
- Méthode et calendrier de travail pour la suite de la réflexion

Décisions à prendre concernant :

- l'avenir du projet de bâtiment technique à Tagolsheim
- l'avenir de l'espace multi-média
- le taxi pour les aînés

2. Plan climat territorial du Sundgau

- Présentation du programme d'action

3. Marchés de services à intervenir à partir du 1^{er} novembre 2009 pour :

- la collecte et le transfert des ordures ménagères résiduelles et des déchets recyclables
- le traitement des déchets recyclables
- la collecte sélective et évacuation du verre
- l'exploitation de la déchetterie d'Illfurth
- le traitement des déchets verts
- **Résultats de l'appel d'offres**
- **Dévolution des marchés**

4. Bâtiment périscolaire à WALHEIM

- Résultats de la consultation
- Signature des Marchés
- Compte rendu de délégation

5. Animation été 2009

- Bilan
- Vote des subventions aux associations participantes

6. Rapport de l'année 2008 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la C.C.S.I.

7. **Rapport de l'année 2008 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets du SIVOM de l'agglomération Mulhousienne**
8. **Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme**
- Approbation
9. **Vote d'une ligne de Trésorerie de 450 000.- € pour le budget M14**
10. **Délibération modificative N. 6 au budget M14**
11. **PASS Foncier pour développer l'accession sociale à la propriété**
- Point sur la mise en œuvre du dispositif
12. **Divers**



<p style="text-align: center;">COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU 07 OCTOBRE 2009</p>

Le 07 octobre 2009 à 19 h 30, le Conseil de la Communauté de Communes du Secteur d'ILLFURTH s'est réuni en séance ordinaire à la Maison de la C.C.S.I., sous la Présidence de Monsieur Helmuth BIHL, Président.

Étaient présents : 29

Mademoiselle Christiane SCHULTZ, Mesdames Manuela KUENY, Marie-Thérèse BARTH, Martine BUIRETTE, Fabienne BAMOND, Josiane FAFFA, Messieurs Gérard VONAU, Raymond RICHARD, Jean LEY, Matthieu HECKLEN, Roger FAURE, Jean-Marie FRAN CZAK, Guy LOCHER, Christian SUTTER, Bernard GANSER, Benoît GOEPFERT, Michel MULLER, Bertrand IVAIN, Frédéric SEILER, Jean-Michel MONTEILLET, Dominique GIRARDELLO, Thomas SPROESSER, Paul STOFFEL, Pierre MAHY, François GUTZWILLER, Marc GRENTZINGER, Pascal KUHN, Vincent KAYSER.

Étaient absents : 10

Excusés : Mesdames Marie-Rose FOURNIER, Marie-Claire LUPFER, Chrysanthe CAMILO, Messieurs Frédéric MEYER, Michel WILLEMANN, Yves MARTIN, Pierre WOLF, Jean WEISENHORN, Francis HAGENBACH, Stanislas PIEDRAS.

Procurations : 8

Monsieur Michel WILLEMANN a donné procuration à Madame Marie-Thérèse BARTH
Madame Marie-Rose FOURNIER a donné procuration à Monsieur Guy LOCHER
Monsieur Yves MARTIN a donné procuration à Monsieur Benoît GOEPFERT
Monsieur Pierre WOLF a donné procuration à Monsieur Helmuth BIHL
Monsieur Jean WEISENHORN a donné procuration à Madame Fabienne BAMOND
Monsieur Francis HAGENBACH a donné procuration à Monsieur Michel MULLER
Madame Marie-Claire LUPFER a donné procuration à Monsieur Paul STOFFEL
Madame Chrysanthe CAMILO a donné procuration à Monsieur Vincent KAYSER.

ASSISTAIENT EN OUTRE A LA SEANCE

Monsieur Alexandre GOETZ	Chargé de mission – Animateur "Plan Climat" au PAYS DU SUNDGAU
Monsieur Serge KLINGER	Directeur Général des Services – Attaché territorial
Mademoiselle Claire BASTIAN	Agent de développement généraliste
Madame Claudine BARTHLY	Rédacteur

La presse :

- Le journal "LES DERNIERES NOUVELLES D'ALSACE" représenté par M. François DANGEL
- Le journal "L'ALSACE" représenté par M. Stéphane CARDIA.

Après l'APPEL NOMINATIF DES CONSEILLERS, le Président souhaite la bienvenue à Monsieur GOETZ, à Mesdames et Messieurs les Conseillers, à la presse et au personnel présent ce soir.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE LA C.C.S.I. DU 19 MAI 2009

Le compte-rendu du Conseil de la Communauté de Communes du 19 mai 2009 est soumis à l'approbation des conseillers.

Le Conseil approuve ce compte-rendu à l'unanimité, sans observation.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE LA C.C.S.I. DU 02 JUILLET 2009

Le compte-rendu du Conseil de la Communauté de Communes du 02 juillet 2009 est soumis à l'approbation des conseillers.

Le Conseil approuve ce compte-rendu à l'unanimité, sans observation.

Puis, le Président propose de passer à l'examen de l'ordre du jour, en commençant par le point 2. "Plan climat territorial du Sundgau", pour permettre de libérer M. GOETZ.

Le Conseil se déclare d'accord.

1. SEMINAIRE DE TRAVAIL "FINANCES ET PROSPECTIVES" DU 05 SEPTEMBRE 2009

- **Synthèse des débats**
- **Méthode et calendrier de travail pour la suite de la réflexion**

Décisions à prendre concernant :

- **l'avenir du projet de bâtiment technique à Tagolsheim**
- **l'avenir de l'espace multimédia**
- **le taxi pour les aînés**

A. SYNTHÈSE DES DÉBATS MÉTHODE ET CALENDRIER DE TRAVAIL POUR LA SUITE DE LA RÉFLEXION

Le Président expose que, comme décidé par le Conseil du 02 juillet 2009, le Séminaire, consacré à l'étude et à la réflexion sur les orientations budgétaires, les finances et perspectives de notre CCSI, s'est tenu le 05 septembre dernier.

La procédure envisagée a été respectée.

Les agents de la CCSI ont rédigé un certain nombre de rapports (avec bilans et perspectives) sur les thématiques envisagées.

Puis, les commissions concernées de la CCSI se sont réunies entre le 24 août et le 02 septembre 2009.

Ces réunions ont donné lieu à la rédaction de comptes-rendus et de propositions des commissions en vue du Séminaire du 05 septembre.

Par ailleurs, un document sur l'évolution de la situation financière de la CCSI de 2006 à 2009 et sur les projets de la CCSI (en cours, en réflexion à moyen/long terme) a été établi et transmis à tous les conseillers.

La CCSI fait appel pour l'accompagnement dans la préparation et l'animation du Séminaire au Cabinet de consultants ACTER CONSEIL Ile de France.

Le travail de ce Bureau d'études nous a aidé à identifier des pistes de travail pertinentes au regard des attentes des habitants et des équilibres économiques de la CCSI, sur la base du socle constitué par les bilans et le travail des commissions.

L'apport d'ACTER CONSEIL a été particulièrement positif en matière de méthode, d'animation et de synthèse des débats.

Le Président rappelle le déroulement du Séminaire :

En matinée :

- Présentation du contexte budgétaire par le Président
- Présentation du déroulement de la journée par M. BREANT Consultant à ACTER CONSEIL.

Puis, ateliers au choix :

10h00 à 11h30 : Ateliers :
"DECHETS"
ou "ECONOMIE, TRAVAUX et PISCINE"

11h30 à 12h30 : Ateliers :
"CULTURE, PERISCOLAIRE, JEUNESSE"
ou "GERPLAN, URBANISME, DEVELOPPEMENT LOCAL
et COMMUNICATION".

Puis,

de 14h00 à 15h30 : Synthèse des ateliers en Assemblée plénière.

de 15h00 à 17h00 : Assemblée plénière avec débats, prospectives
et synthèse générale.

Le Président tient à remercier :

1. Tous les 32 conseillers présents qui ont participé à cette importante réunion de travail et qui ont montré beaucoup d'intérêt et d'implication dans le débat.

Il les remercie pour leur implication et leur contribution à la réflexion.

2. Les animateurs et rapporteurs de chaque atelier :

- Atelier "Culture, périscolaire, jeunesse" :
Animateur : Pierre MAHY
Rapporteur : Manuela KUENY
- Atelier "Déchets" :
Animateur : Bertrand IVAIN
Rapporteur : Christiane SCHULTZ
- Atelier "GERPLAN, urbanisme, développement local et communication" :
Animateur : François GUTZWILLER
Rapporteur : Benoît GOEPFERT
- Atelier "Economie, travaux et piscine" :
Animateur : Michel WILLEMANN
Rapporteur : Christian SUTTER.

3. Le personnel présent jusqu'à la réunion plénière :

KLINGER Serge
BASTIAN Claire
SERAFYN Michèle
BARTHLY Claudine
SERAFYN Michèle
HECKLEN Marie-Odile
SCHOENIG Sophie-Emmanuelle
MACRI Serge

Une synthèse des débats a été réalisée par ACTER CONSEIL et diffusée par mail à tous les conseillers.

Cette synthèse fait apparaître, atelier par atelier et service par service, les points forts, les points faibles, les enjeux et les pistes d'action pour nos réflexions et nos décisions futures. Ce tableau constitue une intéressante base de travail.

Hierarchisation des axes de travail

Au cours des travaux, les conseillers présents ont aussi précisé, par une consultation (et non pas par un vote), les **3 axes prioritaires de la CCSI** ; chaque conseiller ayant été invité à indiquer les 3 thématiques prioritaires de la CCSI.

Le résultat s'établit ainsi :

THEMATIQUES	Nbre de voix obtenues
Les déchets	27
Le périscolaire	21
La piscine	20
Développement économique / zone d'activités	8
Culture et espace multimédia	7
Jeunesse	6
Environnement	5
Urbanisme	4
Services à la personne	1

Cette hiérarchisation des axes de travail constitue également un point intéressant.

Le résultat définit ce qui est prioritaire, les pistes d'action incontournables de notre Communauté de Communes : les déchets, le périscolaire et la piscine.

La problématique "piscine" a été longuement discutée, compte tenu de son coût de fonctionnement annuel, mais il y a quasi unanimité pour ne pas abandonner cet équipement.

La procédure de consultation (choix de 3 thèmes) aurait pu être différente, les résultats auraient été peut-être différents, mais sans doute pas tant que cela.

Les autres thématiques ont recueilli moins de voix ; cela ne veut pas dire que les conseillers ne sont pas attachés à ces services, compétences ou équipements.

Ensuite, avec le Bureau d'études, les participants ont fixé les orientations de travail et mis en place un planning de travail qui doit mener la CCSI pratiquement à des actions concrètes et à des décisions dans la perspective du B.P. 2010 (le délai de fin des réflexions étant janvier 2010).

Le Président les rappelle ci-après :

ORIENTATIONS ET PLANNING DE TRAVAIL

Les participants ont convenu de la nécessité de ne pas limiter la réflexion à cette journée de séminaire. Il apparaît nécessaire d'engager rapidement des actions concrètes et pratiques avec la perspective du budget 2010, soit fin janvier 2010.

Quatre orientations de travail sont retenues :

- **Des décisions à prendre** : instauration de la REOM, action culturelle (avenir des "Pot'arts"), réalisation de la nouvelle zone d'activités économiques.
- **Revue des lignes budgétaires et conduite d'une réflexion sur les potentialités de mutualisation communauté / communes.**
- **Conduite d'études et de réflexions complémentaires** : périscolaire, espace multimédia , politique culturelle.
- **Modernisation de la piscine** : concertation sur les usages et approfondissement des scénarios déjà identifiés.

Octobre 2009	Novembre	Décembre	Janvier 2010
CAO marché déchets	Commission culture			Elaboration BP 2010
Commission déchets			→	
Commission périscolaire		Commission périscolaire	→	
Trame réflexion mutualisation			→	
Commission travaux			Commission finances	
			→	

Pour la méthode de travail, le Président propose, pour l'avenir :

- d'inviter aux réunions des commissions :
 - les membres de la commission
 - les membres du Bureau (c'est-à-dire les Vice-Présidents).
- d'informer tous les conseillers des dates de ces commissions, sachant qu'il sera possible à ceux qui le souhaitent d'y participer.

Le Conseil se déclare d'accord :

- **sur les orientations et le planning de travail**
- **et sur la méthode de travail proposée ci-dessus.**

IMPRESSIONS SUR LE SEMINAIRE

Les conseillers donnent leurs impressions sur le séminaire du 05 septembre 2009 :

M. SUTTER :

Le séminaire a permis à chacun d'avoir une vision d'ensemble sur la Communauté de Communes.

M. FRAN CZAK :

Il nous a aussi permis de nous connaître.

Mme BAMOND :

Ce séminaire était très formateur pour les jeunes délégués et très enrichissant.

Le Président BIHL :

Le séminaire était très positif. On pouvait discuter librement, chacun disait ce qu'il pensait, sans gêne.

Cette rencontre a été un moyen de conforter les liens, qu'on soit d'accord ou pas d'accord.

A son avis, c'est une opération à renouveler tous les 2, 3 ans.

M. GUTZWILLER :

Les sujets étaient vastes et nombreux. Il regrette qu'on n'ait pas pu développer suffisamment tous les points. Une journée pour l'ensemble des compétences, c'est un peu juste.

M. SUTTER :

Il regrette aussi que tous les participants n'aient pas pu assister à tous les ateliers.

M. BIHL :

Il répond que, bien sûr, tout n'a pas été parfait, mais :

- ce séminaire du 05 septembre n'est pas un aboutissement, mais une relance de la réflexion sur des sujets variés, nombreux et denses ;
- dans ce genre de rencontres, les ateliers se déroulent toujours à des moments simultanés ; c'est la règle du jeu ;
- il y a eu une restitution de tout ce qui a été dit à tous les ateliers en début d'après-midi, lors de la synthèse des ateliers, ce qui a permis à tous de prendre connaissance de ce qui a été dit à chaque atelier.

LES COMMISSIONS QUI SE SONT REUNIES DEPUIS LE SEMINAIRE

Le Président précise que les commissions ci-après se sont d'ores et déjà réunies dans le prolongement du Séminaire :

- **la Commission de l'Information, de la Communication et de l'Administration Générale**
mardi 22 septembre dernier à la CCSI à 18 heures.

- **la Commission de la Jeunesse, des Sports, de l'Animation, de la Culture, des Loisirs et de l'Espace Multimédia,**
pour l'avenir de l'Espace multimédia,
mardi 22 septembre dernier à 20 heures, sur place, au Collège d'Illfurth.

- **la Commission du Traitement et de la Valorisation des déchets,**
le vendredi 02 octobre dernier à 17 h 30, à la Maison de la CCSI,
pour :
 - examiner les résultats de la Commission d'Appel d'Offres pour la passation des nouveaux marchés "déchets" à partir du 1^{er} novembre 2009
 - et mettre au point la communication qui s'y rattache.

Le Président demande aux Vice-Présidents des autres commissions de bien vouloir fixer prochainement les dates de réunion pour leur commission respective.

B. DECISIONS A PRENDRE CONCERNANT :

- **l'avenir du projet de bâtiment technique à TAGOLSHEIM**
- **l'avenir de l'espace multimédia**
- **le taxi pour les aînés.**

Suite aux précédentes réflexions, en particulier lors du Séminaire et, depuis, en Commissions et au Bureau, réuni le 1^{er} octobre 2009, le Président propose au Conseil, dès ce soir, de prendre des décisions concernant le bâtiment technique à TAGOLSHEIM, l'espace multimédia et le taxi pour les aînés.

1. L'avenir du projet de bâtiment technique à TAGOLSHEIM

Le Président rappelle que le Conseil a décidé à plusieurs reprises (la dernière fois lors du Conseil du 26/03/09) de construire un bâtiment technique jouxtant la piscine à TAGOLSHEIM ; ce bâtiment répondait à un certain nombre de besoins, d'obligations et de nécessités :

- nécessité de locaux pour le personnel technique et maître-nageur, répondant à la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité ;
- nécessité de stockage de matériel ;
- création de salles de réunion pour le Club de Natation et de locaux destinés aux POT'ARTS et aux manifestations organisées par des associations ;
- besoins futurs de bureaux pour le personnel technique.

Il rappelle que ce projet est inscrit au B.P. 2009 pour un montant de 780 000 €, avec un financement comportant un emprunt de 645 000 €.

L'atelier "Travaux" du séminaire a proposé l'abandon de ce projet, sachant qu'il restera à trouver des locaux provisoires pour le stockage et que la question doit être reconsidérée et rationalisée avec les besoins de la piscine, dans le cadre de la réflexion sur cet équipement.

Le Bureau, réuni le 1^{er} octobre, a proposé d'abandonner ce projet.

Le Président propose donc au Conseil d'abandonner ce projet.

Il précise que cet abandon ne nous fera pas réaliser d'économie immédiate, mais nous évitera d'avoir à payer les annuités correspondant à l'investissement (emprunt de 645 000 €) et les frais de fonctionnement qui auraient été induits par ce nouveau bâtiment.

M. BIHL précise aussi qu'une décision doit être prise, car la consultation pour la dévolution des travaux a été menée à terme, les entreprises ont été retenues et elles sont en attente de la signature des marchés.

Les entreprises ont été prévenues que le projet est mis en attente, mais il convient de les informer définitivement que la CCSI réalise ou, au contraire, abandonne le projet.

LE CONSEIL DE LA CCSI,

Vu les réflexions menées,

Vu la proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE D'ABANDONNER le projet de construction d'un bâtiment technique à proximité de la piscine à TAGOLSHEIM.

2. L'avenir de l'espace multimédia

Le Président rappelle que l'atelier "Culture, périscolaire, jeunesse" et les conclusions du Séminaire avaient fait ressortir les points suivants pour l'espace multimédia :

Point fort

- Un service à la population

Points faibles

- L'emplacement
- Les horaires d'ouverture
- Une superficie limitée
- Une insuffisance de communication et d'animation
- La vétusté de l'offre face à la concurrence d'Internet
- Un doublon avec le médiabus.

Enjeux

- L'accueil d'un nouveau public
- L'articulation avec le projet de médiathèque départementale à Altkirch.

Pistes d'action

- Relocaliser l'espace multimédia pour renforcer la fréquentation
- Fermer l'espace multimédia
- Développer un projet avec une autre communauté de communes
- Privilégier le médiabus.

La Commission "Culture", s'est réunie le 22 septembre dernier au Collège, à l'espace multimédia, pour mener la réflexion sur l'avenir de l'espace.

La commission était élargie aux membres du Bureau, conformément aux propositions du séminaire.

Le Président BIHL annonce d'emblée que la commission, au terme de ses débats, a fait la proposition, à une large majorité, de ne plus ouvrir l'espace multimédia à partir du 1^{er} janvier 2010.

M. MAHY, Vice-Président de la Commission "Culture", confirme que c'est la décision de la majorité de la commission élargie.

Il rappelle que cet espace multimédia existe depuis 2000.

Dans la mesure où cet espace ne peut pas déménager (la CCSI n'en a pas la volonté), il est clair qu'il ne peut pas évoluer.

Par ailleurs, le développement d'internet lui "a flanqué un grand coup derrière les oreilles".

Il faut, cependant, être vigilant à ce qui va se faire...

Pour ce qui est des économies, va-t-on réaliser :

- seulement 5 000 € par an, l'équivalent des dépenses d'investissement ?
- ou alors 30 000 € par an, soit le coût total annuel du service ?

Mais alors, qu'en est-il de l'emploi de l'agent qui gère l'espace multimédia ?

Si on économisait seulement 5 000 € ou 30 000 €, M. MAHY comprendrait très mal qu'on sacrifie un service tel que le multimédia, en place, pour recréer d'autres services à la personne, qui arrivent et qui coûteront plus chers.

Cela l'affecte de voir stopper ce service et "de mettre 68 familles à la rue", alors que l'on semble glisser vers des dépenses supérieures pour d'autres services, pour un nombre de personnes moins important.

M. MAHY n'est pas d'accord avec cette évolution.

Madame KUENY partage cet avis et estime qu'on ne doit pas raisonner en terme de quantitatif quand on parle culture.

Le niveau d'économie (de l'ordre de 5 000 €/an) lui paraît faible, si le poste d'agent du patrimoine est maintenu.

M. BIHL confirme que l'emploi d'adjoint de patrimoine est maintenu.

Le Président BIHL énonce qu'il ne se place pas sur le plan de l'économie, qui lui paraît secondaire.

Pour lui, l'espace multimédia ne tourne pas. Il rend un service très faible à la population.

Ce n'est pas seulement une question de coût, mais l'espace multimédia ne touche que 68 foyers sur les 4 150 que compte la CCSI.

Madame KUENY estime que c'est un choix politique qu'il convient de faire ; elle aurait souhaité donner les moyens de relancer cet espace multimédia, de le rendre plus dynamique en déplaçant son implantation.

M. KAYSER suggère de conserver l'espace multimédia actuel, jusqu'à l'ouverture de la médiathèque d'ALTKIRCH.

Il se demande aussi ce que deviendra le matériel.

M. BIHL rappelle que tout cela a été débattu en commission.

Pour lui, des déficiences ont été constatées ces dernières années.

Quelles sont les animations qui ont eu lieu les 3 dernières années ?

Un espace multimédia doit être vivant. Il faut que quelque chose s'y passe, ce n'est pas que du prêt.

Le faire durer dans les conditions actuelles (au collège), cela n'apportera strictement rien.

Le Président rappelle la proposition de la Commission "Culture" élargie et du Bureau : fermeture de l'espace multimédia à partir du 1^{er} janvier 2010.

Puis, il passe au vote.

LE CONSEIL DE LA CCSI,

Après en avoir délibéré,

DECIDE la fermeture de l'espace multimédia à partir du 1^{er} janvier 2010.

Cette délibération est approuvée de la façon suivante :

POUR	:	29 voix	(dont 6 par procuration)
CONTRE	:	4	(dont 1 par procuration) : MAHY, KUENY, KAYSER (x2)
ABSTENTION	:	4	(dont 1 par procuration) : STOFFEL(x2), GUTZWILLER, LEY

Le Président précise que cette fermeture implique aussi, par voie de conséquence, l'abandon :

- des travaux d'aménagement de l'espace multimédia au 1 Grand'Rue, qui étaient prévus pour un montant de 48 000 € TTC ;
- des travaux de peinture du bureau au 1^{er} étage du 1 Grand'Rue, qui étaient estimés à 35 000 € ;
- et de l'aménagement du rez-de-jardin de la Maison de la CCSI (qui n'était pas chiffré).

Le Conseil prend acte de l'abandon des travaux ci-dessus.

Les bureaux du 1^{er} étage au 1 Grand'Rue devront quand même être rafraîchis en vue d'une future location.

3. Le taxi pour les aînés

Le Président rappelle que le séminaire a évoqué le projet dans le cadre du développement local, en particulier des services à la personne.

L'enjeu dégagé était de renforcer la mobilité des personnes âgées.

Les pistes d'action évoquées :

- Conduire une étude sur les besoins de mobilité des aînés (financement 50 % du Conseil Général).
- Envisager des rapprochements avec d'autres services.

Il estime qu'il est judicieux que le Conseil prenne, ce soir, une décision à ce sujet également ; en effet, cette décision avait déjà été différée une première fois le 19 mai 2009.

Le Président rappelle le projet :

En 2008, la CCSI a inscrit dans le programme Charte de Développement Local la mise en place d'un service de transports à la demande ou de taxi à la demande pour les aînés sur le territoire.

Après sollicitation du Conseil Général du Haut-Rhin, la CCSI a obtenu une aide de 50% du reste à charge sur 3 ans.

Pour bénéficier de cette aide, le Conseil Général nous propose de signer une convention de délégation de compétence pour l'organisation et le financement de ce service sur notre territoire.

Rappel des principes du Taxi pour les aînés

Public concerné :

- Les personnes âgées de 65 ans et plus résidant sur le territoire de la CCSI.
- Obligation de s'inscrire gratuitement à la CCSI ou dans une mairie pour obtenir une carte d'adhésion.

Fonctionnement :

- Sélection d'un prestataire (compagnie de taxi) par appel d'offres.
- L'utilisateur doit contacter le taxi au plus tard la veille pour fixer le trajet et l'heure de la course.
- Le taxi sera payé au kilomètre. L'utilisateur s'acquittera de sa participation : 25% de la course, le reste sera facturé à la CCSI.
- Le service sera effectué : les jours ouvrables, hors jour férié de 7h à 23h, le tarif de nuit s'appliquant de 19h à 23h.

Communes desservies par le service

- Les 10 communes de la CCSI.
- Plus les Communes de : Zillisheim, Flaxlande, Brunstatt, Mulhouse, Didenheim, Moschwiller-le-Bas, Heimsbrunn, Galfingue, Bernwiller, Ammerzwiller, Balschwiller, Eglingen, Aspach, Carspach, Altkirch, Wittersdorf, Hirsingue (Doppelsbourg).

Coût prévisionnel

Budget total : 17.500€

Part usager : 4.375€

Part CCSI : 6.562 €

Part CG68 : 6.563 €

Le Président rappelle qu'un crédit de 9 000 € a été inscrit en dépenses au B.P. 2009 pour ce projet, sous le programme CHARTE, avec une recette de 5 200 €.

Il informe le Conseil que le Bureau de la CCSI, réuni le 1er octobre dernier, a été partagé sur la décision à prendre.

Il appartient au Conseil, ce soir, de délibérer pour savoir si la CCSI va engager ou pas cette action.

Le Président ouvre la discussion.

M. SUTTER :

C'est un service pour les aînés ; on ne fait pas grand-chose pour cette tranche d'âge. Il faut mettre ce service en place et on pourra faire le point dans un an.

M. SEILER :

Sans être opposé au service, il estime que la CCSI est dans une situation critique au niveau financier et que ce n'est pas le bon moment pour générer de nouvelles dépenses.

M. VONAU :

Il rappelle les intérêts de ce service au regard de considérations sociales et de service que la Communauté de Communes se doit de rendre aux personnes âgées, isolées – comme d'autres C.C. le font déjà.

Tous les villages n'ont pas la chance d'être desservis par beaucoup de bus ou par le chemin de fer.

Il comprend les réserves de M. MAHY et de M. SEILER.

Il s'agit d'une décision politique où l'angle financier ne doit pas entrer seul en compte.

Le coût est de l'ordre prévisionnel de 6 000 €, alors que 200 000 € d'économie annuelle sont à trouver.

M. SUTTER :

La CCSI a toujours parié sur l'avenir.

Lancer l'action "Taxi pour les aînés" est une opportunité que la CCSI se doit de saisir pour continuer dans l'innovation des services, comme cela a été le cas lorsque la décision a été prise de construire la piscine.

Si on ne lance pas cette action, il faut arrêter la CCSI...

M. BIHL :

Il rappelle que le Bureau était très partagé. C'est au Conseil de décider, en toute sérénité et personne n'a à se justifier de son choix.

M. IVAIN :

Accuser ceux qui sont opposés à ce projet de tuer le dynamisme de la C.C. procède d'une dramatisation excessive des débats.

Le choix est effectivement difficile, mais Il y a un débat à mener en toute sérénité.

Il est difficile de dire aux aînés qu'il n'y a plus d'argent pour eux ; c'est triste de le reconnaître.

Il n'y avait pas pénurie d'argent à l'époque de la construction de la piscine, l'époque des Trente Glorieuses.

M. GOEPFERT :

C'est un service nouveau qui n'enferme pas financièrement la C.C. pour 10 ou 15 ans.

Il ne nécessite pas de dépenses d'investissement, ni de gros frais de fonctionnement (pas d'emploi à créer, pas de recrutement de personnel).

Le risque financier, de l'ordre de 6 000 €/an, n'est pas important

De plus, on peut mettre un terme à l'action chaque année, si elle n'est pas concluante.

Mlle BASTIAN :

L'estimation prévisionnelle de 6 000 € ressort d'une étude de transport réalisée par le Pays du Sundgau. Ce n'est pas une valeur sûre.

M. MULLER :

Il s'interroge sur le fait de savoir s'il y a effectivement une demande et s'il ne sera pas, le cas échéant, difficile de revenir en arrière.

M. VONAU :

Il précise que, pour l'instant, il n'y a pas eu de communication sur le service.

Mais, il se déclare optimiste sur l'intérêt des aînés pour ce service.

M. BIHL :

Il ajoute encore que, pour l'instant, on demandera 25 % aux personnes transportées, mais qu'on pourra toujours en demander 40 % ou plus, si le service est victime de son succès.

Puis, il invite les conseillers à tenter l'expérience du transport à la demande et il soumet le projet au vote du Conseil.

Puis, le Conseil adopte la délibération suivante :

Mise en place d'un service de transport à la demande pour les personnes âgées
--

Le Conseil de la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth

Après avoir entendu l'exposé du Président,

Après en avoir débattu

AUTORISE le Président à signer une convention de délégation de compétence avec le Conseil Général du Haut-Rhin pour la mise en place d'un transport à la demande pour les personnes âgées

AUTORISE le Président à signer tous les marchés nécessaires à la mise en œuvre de ce service

S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif M14 de l'exercice 2010

Cette délibération est votée par :

POUR : 25 voix (dont 5 par procuration)

CONTRE : 12 voix (dont 3 par procuration)

M. MAHY

M. STOFFEL (x2)

M. IVAIN

M. SEILER

Madame BUIRETTE

Madame BARTH (x2)

M. HECKLEN

M. FRANZAK

M. KAYSER (x2)

M. IVAIN souhaite que le service soit étendu pour desservir DANNEMARIE.

2. PLAN CLIMAT TERRITORIAL DU SUNDGAU

- Présentation du programme d'action

Le Président expose que le Pays du Sundgau a pris l'initiative de mettre en œuvre un Plan Climat sur le Sundgau.

La CCSI a un rôle important à jouer pour l'articulation de ce Plan Climat sur notre territoire.

Le Président a pris l'initiative d'inviter ce soir M. Alexandre GOETZ, Animateur du Plan Climat du Sundgau, pour qu'il explique aux conseillers le projet de Plan Climat et les enjeux liés.

M. GOETZ présente et commente le Plan Climat à l'assemblée, à l'aide d'une projection. Il répond aux questions des conseillers.

Le document projeté se trouve ci-après annexé au présent compte-rendu.

Puis, le Président ouvre la discussion.

M. GOEPFERT pose la question :

Concrètement, faut-il agir au niveau de la Communauté de Communes ou sous l'égide du Plan Climat du Pays du Sundgau ?

M. GOETZ répond que chacun fait comme il veut, que chacun avance à son rythme.

Il serait souhaitable que les gens qui mènent des actions exemplaires le fassent dans le cadre du Plan Climat.

Le Plan Climat est un programme qui nous est proposé, mais d'autres démarches que le Plan Climat sont possibles pour les collectivités.

M. GOETZ précise encore que le Plan Climat souhaite avoir le retour de l'expérience, pour mettre en place un recueil de bonnes pratiques : pour chaque action exemplaire, une fiche sera réalisée et des outils de suivi mis en place.

La comptabilisation des économies de CO₂ se fera à partir de 2010.

Les actions engagées avant serviront d'exemple.

Bien sûr, leurs effets serviront l'environnement.

Le suivi des actions et la comptabilisation des économies seront plus ou moins faciles à évaluer suivant les actions.

M. BIHL donne quelques exemples de pistes à envisager :

- chaudière ;
- transports – faire du co-voiturage ;
- chaudière au bois : la CCSI a été précurseur à ce niveau, avec l'installation des chaudières au collège, à la piscine et dans les bâtiments communaux par les communes de Hochstatt, Illfurth et Walheim.

De toute manière, le législateur va nous imposer ce type de comportement tôt ou tard.

Indépendamment de la réglementation, c'est un but vers lequel il faut tendre : chacun pourra agir à son niveau, pour créer un effet de synergie.

M. GOETZ rappelle, par ailleurs, que le film "L'Odyssée du Climat" de Gaël DERIVE sera projeté au Foyer Culturel à DANNEMARIE le 17 novembre prochain à 20 heures.

Il sera commenté en direct et suivi d'un débat.



M. GUTZWILLER, délégué élu "Plan Climat" de la CCSI auprès de l'Association Le Pays du Sundgau, remercie M. Alexandre GOETZ pour son intervention, grâce à laquelle les élus vont savoir ce qu'il y a derrière les mots "Plan Climat".

Chacun peut faire des efforts ; c'est une question d'éducation et de sensibilisation de chacun.

Le Plan Climat est un plan mondial, les efforts de la CCSI (bien placée pour être un exemple) doivent continuer.

Il demande à tous de prendre en compte ce Plan Climat.

3. MARCHES DE SERVICES A INTERVENIR A PARTIR DU 1^{ER} NOVEMBRE 2009 POUR :

- la collecte et le transfert des ordures ménagères résiduelles et des déchets recyclables
- le traitement des déchets recyclables
- la collecte sélective et évacuation du verre
- l'exploitation de la déchetterie d'Ilfurth
- le traitement des déchets verts

Résultats de l'appel d'offres

Dévolution des marchés

Le Président rappelle qu'un point complet sur l'avancement du dossier d'élaboration des marchés de la gestion des déchets, qui sont à renouveler pour le 1^{er} novembre 2009, a été fait lors du Conseil du 19 mai dernier.

Le 19 mai dernier, nous vous avons, avec M. IVAIN, Vice-Président de la Commission du traitement et de la valorisation des déchets :

- exposé le détail des 5 lots composant l'appel d'offres à passer ;
- fait le point sur la collecte des bio-déchets, qui constitue une tranche conditionnelle au marché du lot 1 (Collecte en porte à porte des ordures ménagères et des recyclables).

Le Président rappelle également que la CCSI a contracté un marché de services pour l'assistance-conseil de la D.D.A.F. pour la procédure de passation des 5 marchés.

Les 5 Dossiers de Consultation des Entreprises ont donc été mis au point par la D.D.A.F. (M. Jean-Pierre PETIT, Ingénieur des Travaux Ruraux), M. IVAIN, Vice-Président, et les services de la C.C.S.I. : M. KLINGER et M. URBAN.

Le Président et M. Bertrand IVAIN, Vice-Président de la Commission du traitement et de la valorisation des déchets, exposent les points suivants :

1. COMPTE-RENDU DE DEROULEMENT DE LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Durée du marché :

3 ans, renouvelable 2 fois 1 an, soit 5 ans au maximum, à compter du 1^{er} novembre 2009.

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE du 22 juin 2009 :

- Date d'envoi de l'avis d'appel public à la concurrence :
 - au JOUE (Journal Officiel de l'Union Européenne) : le lundi 22 juin 2009
 - au BOAMP (Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics) : le lundi 22 juin 2009
 - sur le site de dématérialisation « e-marchespublics.com » : le mardi 23 juin 2009
 - au Journal "L'ALSACE" : le lundi 22 juin 2009
- Date limite de réception des offres : le 04 septembre 2009 à 12h00
- 1^{ère} réunion de la C.A.O. (ouverture des plis) : le 04 septembre 2009 à 14h00
- 2^{ème} réunion de la C.A.O. (examen des offres après vérification et analyse par la D.D.A.F. et attribution des marchés) : le 1^{er} octobre 2009 à 14h00.

Aucune offre dématérialisée ne nous est parvenue dans le cadre de cet appel d'offres.

CRITERES DE SELECTION DES OFFRES (Règlement de la Consultation) :

1. Prix des prestations (coeff. 6)
2. Valeur technique basée sur le mémoire défini dans le RC (coeff. 4)

Chaque critère se voit attribuer une note de 1 à 10 (en valeur croissante). La somme de ces notes pondérées permet d'établir un classement parmi les différentes offres.

2. RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES

Le Bureau, réuni le 1^{er} octobre, et la Commission des "déchets", réunie le 02 octobre dernier, ont déjà pris connaissance de ces résultats.

LOT 1 : Collecte et transfert des ordures ménagères résiduelles et des déchets recyclables

3 entreprises ont présenté une offre (sous forme "papier") :

- **ECT Collecte**
- **COVED** (le prestataire actuel)
- **et SITA Alsace.**

Le marché se présente sous la forme suivante :

- **une tranche ferme** pour la collecte, une fois par semaine, des Ordures Ménagères Résiduelles et la collecte, une fois toutes les deux semaines, des Recyclables (papier-carton et plastique) en mélange ;
- **une tranche conditionnelle** pour la collecte, une fois par semaine, des Bio Déchets et la collecte, une fois toutes les deux semaines en alternance, des Ordures Ménagères Résiduelles et des Recyclables en mélange.

Les prix optionnels concernent le transfert des déchets vers les différents sites de traitement en fonction de l'éloignement (non connu au moment de l'élaboration des DCE).

L'évaluation des offres du LOT 1 par la C.A.O., en fonction des critères retenus, lui a permis d'établir le classement suivant :

- N° 1 : COVED
- N° 2 : ECT Collecte
- N° 3 : SITA Alsace

La C.A.O. a donc décidé de retenir l'offre présentée par COVED, pour un montant annuel estimé :

- **à 265 921,80 € HT, soit 280 547,50 € TTC pour la tranche ferme**
(sur la base des tonnages prévisionnels estimés pour la dernière année du marché)
- **à 304 296,40 € HT, soit 321 032,70 € TTC pour la tranche conditionnelle**

Cette offre prend en compte :

- les prix optionnels, pour la tranche ferme, du transfert des Ordures Ménagères Résiduelles vers l'incinérateur du SIVOM de Mulhouse et du transfert des Recyclables vers le centre de Tri de COVED à ASPACH (lot 2)
- et les prix optionnels, pour la tranche conditionnelle, du transfert des Bio Déchets vers la plate forme de compostage d'ASPACH (hypothèse), du transfert des Ordures Ménagères Résiduelles vers l'incinérateur du SIVOM de Mulhouse et du transfert des Recyclables vers le centre de tri de COVED à ASPACH.



LOT 2 : Traitement des déchets "recyclables" (emballages ménagers recyclables "corps creux", "corps plats" et journaux, revues, magazines...)

1 seule société a présenté une offre (sous forme "papier") :

- **COVED**

Le marché se présente sous une forme permettant un chiffrage reprenant les différents intitulés d'Eco Emballages pour la classification des déchets recyclables, facilitant ainsi le transfert des informations demandées par ce dernier.

La C.A.O. a décidé de retenir l'offre présentée par COVED, pour un montant annuel estimé de 76 465,00 € HT, soit 80 670,58 € TTC. (hors rachat de matériaux recyclables) (sur la base des tonnages prévisionnels estimés pour la dernière année du marché).



LOT 3 : Collecte sélective et évacuation du verre

2 entreprises ont présenté une offre (sous forme "papier") :

- **RECYCAL**
- **et SITA ALSACE** (le prestataire actuel)

Le marché se présente sous la forme d'une offre de base comprenant la collecte du verre et le transfert vers un site de traitement désigné pour la Garantie de Reprise d'Eco Emballages.

La consultation prévoyait également trois options : le nettoyage des conteneurs à verre 1 fois par an, le nettoyage des conteneurs à verre 2 fois par an et la pesée embarquée.

L'évaluation des offres du LOT 3 par la C.A.O., en fonction des critères retenus, lui a permis d'établir le classement suivant :

- N° 1 : SITA Alsace
- N° 2 : RECYCAL.

La C.A.O. a donc décidé de retenir l'offre présentée par SITA Alsace SANS OPTION, pour un montant annuel estimé de 16 975 € HT, soit 17 908.63 € TTC (sur la base du tonnage prévisionnel estimé pour la dernière année du marché)



LOT 4 : Exploitation de la déchetterie d'ILLFURTH : gardiennage, location de bennes, évacuation et traitement de divers produits reçus à la déchetterie (hors traitement des déchets verts)

4 entreprises ont présenté une offre (sous forme "papier") :

- **SITA Alsace** (l'actuel exploitant de la déchetterie)
- **COVED**
- **ECT Collecte**
- **et CERNAY Environnement.**

Le marché comprend :

La location des bennes, le transferts des bennes et le traitement des déchets dans les différents sites de traitement.

L'exploitation (gardiennage) de la déchetterie.

Les prix optionnels concernent le transfert des déchets verts provenant de la déchetterie vers le site de traitement en fonction de l'éloignement (non connu au moment de l'élaboration des DCE).

Le marché comprend également deux options : la location d'une benne couverte de 30 m3 et la location d'un compacteur monobloc pour les papiers cartons.

L'évaluation des offres du LOT 4 par la C.A.O., en fonction des critères retenus, lui a permis d'établir le classement suivant :

- N° 1 : SITA Alsace
- N° 2 : ECT Collecte
- N° 3 : COVED
- N° 4 : CERNAY Environnement

La C.A.O. a donc décidé de retenir l'offre présentée par SITA Alsace SANS OPTION, pour un montant annuel estimé de 156 680,00 € HT, soit 165 297,40 € TTC (hors rachat de matériaux recyclables) (sur la base des tonnages prévisionnels estimés pour la dernière année du marché).



LOT 5 : Traitement des déchets verts provenant de la déchetterie d'Illfurth (traitement sur un site régulièrement autorisé, hors transport depuis la déchetterie d'Illfurth)

3 entreprises ont présenté une offre (sous forme "papier") :

- **SUNDGAU COMPOST** (l'actuel prestataire)
- **ROELLINGER**
- **et ANNA Compost.**

Le marché comprend une offre de base pour le compostage des déchets verts de la déchetterie (hors transport).

L'évaluation des offres du LOT 5 par la C.A.O., en fonction des critères retenus, lui a permis d'établir le classement suivant :

- N° 1 : SUNDGAU COMPOT
- N° 2 : ROELLINGER
- N° 3 : ANNA Compost

La C.A.O. a donc décidé de retenir l'offre présentée par SUNDGAU COMPOST, pour un montant annuel estimé à 26 565,00 € HT, soit 28 026,08 € TTC (sur la base du tonnage prévisionnel estimé pour la dernière année du marché).

Le Président ouvre la discussion.

Il estime, pour sa part, que les prix proposés rejoignent ceux qui sont actuellement pratiqués.

Globalement, sur la base des tonnages collectés en 2008, sans recettes et dépenses autres, le marché "Collecte et transfert des OM Résiduelles et des déchets recyclables" connaîtra une augmentation d'environ 40 000 €, tandis que le marché "Exploitation de la déchetterie" connaîtra une baisse d'environ 40 000 €.

NOUVELLES MODALITES ET JOURS DE COLLECTE A PARTIR DU 1^{ER} NOVEMBRE 2009

M. IVAIN, Vice-Président, informe le Conseil des modifications de la procédure de collecte et de l'organisation des tournées à partir du 1^{er} novembre 2009.

En effet, le mode de collecte des déchets recyclables Papiers Cartons et Plastiques ayant changé avec le nouveau marché, les jours de collecte et les habitudes de tri se voient modifiés.

A partir du 1^{er} novembre 2009, les déchets plastiques et papiers cartons triés actuellement dans les sacs jaunes et les sacs bleus pourront être mélangés dans un même sac, peu importe la couleur de ce sac (jaune ou bleu).

Il conviendra en effet d'utiliser, pour le moment, les stocks de sacs jaunes et bleus de la CCSI et des communes jusqu'à épuisement.

La CCSI fournira par la suite de nouveaux sacs, transparents et incolores, reprenant le volume du sac jaune actuel, en le combinant avec la résistance du sac bleu actuel.

Les déchets recyclables (papiers cartons et flacons plastiques) seront collectés EN MELANGE à partir du 1^{er} novembre UNE FOIS TOUTE LES DEUX SEMAINES.

Par ailleurs, "l'option" du camion bi compartimenté a été annulée.

A partir du 1^{er} novembre, la société de ramassage passera dans les communes de la CCSI pour collecter les ordures ménagères et les déchets recyclables (papiers cartons et flacons plastiques) A DES JOURS DIFFERENTS.

Pour l'exemple, sur la Commune de Froeningen, les Ordures Ménagères seront collectées le MARDI de chaque semaine et les Recyclables en MELANGE le VENDREDI UNE FOIS TOUS LES 15 JOURS.

COMMUNICATION

Ces modifications nécessitent une communication appropriée.

La Commission du Traitement et de la Valorisation des Déchets de la CCSI s'est réunie le vendredi 02 octobre 2009 afin de valider la forme et le contenu de la communication à distribuer aux habitants de la Communauté de Communes.

Le nouveau calendrier de tri pour les mois de novembre et de décembre 2009, établi par commune et reprenant les bons gestes de tri à adopter à partir du 1^{er} novembre 2009, sera déposé dans les communes de la CCSI le 19 ou 20 octobre 2009.

Il convient, aux communes, d'assurer la distribution de ce document le plus rapidement possible (en tout état de cause avant le 1^{er} novembre).

Le nouveau calendrier de tri pour l'année 2010, qui reprendra de façon détaillée les consignes de tri, sera également distribué par les communes.

Une note "Communication importante" reprenant ces informations est remise à chaque conseiller.

LA COLLECTE DES BIO-DECHETS

M. IVAIN expose qu'il y a une possibilité de sortir tout ce qui fermentescible de nos poubelles.

Il rappelle que le marché "collecte et transfert des OM Résiduelles et des déchets recyclables" comporte une tranche conditionnelle prévoyant la collecte, une fois par semaine, des bio-déchets et la collecte, une fois toutes les deux semaines en alternance, des OMR et des Recyclables en mélange".

La question sera étudiée courant 2010.

Certains points restent en attente :

- le nouveau prix du traitement des putrescibles à partir du 1^{er} janvier 2010 ;
- la question des couches culottes (qui ne seraient collectées que tous les 15 jours avec les OMR).

M. BIHL ajoute que, dans l'avenir, sera également approfondie la question de la mise en place de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM).

Puis, le Président expose qu'il appartient, ce soir, au Conseil de l'autoriser à signer les marchés attribués par la Commission d'Appel d'Offres, tels qu'ils lui ont été présentés.

Le Conseil adopte la délibération suivante :

CONSEIL DE LA C.C.S.I.,

VU l'avis d'appel public à la concurrence du 22 juin 2009

VU les résultats de l'appel d'offres ouvert qui viennent de lui être communiqués,

Après avoir pris connaissance :

- du déroulement et des résultats de la procédure d'appel d'offres
- des décisions d'attribution des marchés prises par la Commission d'Appel d'Offres réunie le 04 septembre 2009 et le 1^{er} octobre 2009,

Après avoir entendu l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à signer les marchés suivants :

pour le lot 1

Collecte et transport des ordures ménagères résiduelles et des déchets recyclables

marché avec la

Société COVED
Zone Industrielle
68190 UNGERSHEIM

sur la base des prix unitaires figurant au bordereau des prix du 04/09/2009.

- pour un montant annuel estimé en **tranche ferme de**
265 921,80 € HT
280 547,50 € TTC
- pour un montant annuel estimé en **tranche conditionnelle de**
304 296,40 € HT
321 032,70 € TTC

pour le lot 2

Traitement des "recyclables" (emballages ménagers recyclables "corps creux", "corps plats" et journaux, revues, magazines...).

marché avec la

Société COVED
Zone Industrielle
68190 UNGERSHEIM

sur la base des prix unitaires figurant au bordereau des prix du 04/09/2009.

pour un montant annuel estimé de 76 465,00 € HT
80 670,58 € TTC

pour le lot 3

Collecte sélective et évacuation du verre SANS OPTION

marché avec la

Société SITA
19 Rue des Frères Peugeot
68127 STE COIX EN PLAINE

sur la base des prix unitaires figurant au bordereau des prix du 04/09/2009.

pour un montant annuel estimé de 16 975,00 € HT
17 908,63 € TTC

pour le lot 4
Exploitation de la déchetterie d'ILLFURTH (hors traitement des déchets verts)
SANS OPTION

marché avec la

Société SITA
19 Rue des Frères Peugeot
68127 STE COIX EN PLAINE

sur la base des prix unitaires figurant au bordereau des prix du 04/09/2009.

pour un montant annuel estimé de 156 680,00 € HT
165 297,40 € TTC

pour le lot 5
Traitement des déchets verts

marché avec la

Société SUNDGAU COMPOST
1 Route de Ruederbach
68560 HIRSINGUE

sur la base du prix unitaire figurant au bordereau des prix du 04/09/2009.

pour un montant annuel estimé de 26 565,00 € HT
28 026,08 € TTC

DECIDE que ces marchés seront conclus pour une durée de 3 ans, renouvelable 2 fois 1 an, soit 5 ans au maximum, à compter du 1^{er} novembre 2009

CONSTATE que les crédits nécessaires à ces dépenses en 2009 sont inscrits au Budget primitif M14 de l'exercice 2009 – Chapitre 615

S'ENGAGE à inscrire les sommes nécessaires aux Budgets primitifs M14 des exercices à venir

DECIDE de ne pas retenir les options du lot 03 "collecte sélective et évacuation du verre" et du lot 04 "Exploitation de la déchetterie d'Illfurth (hors traitement des déchets verts)"

DECIDE de démarrer le lot 01 en tranche ferme au 1^{er} novembre 2009

DECIDE d'étudier la possibilité d'affermir la tranche conditionnelle du lot 01 relative à la collecte des bio-déchets au cours de l'année 2010.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

4. BATIMENT PERISCOLAIRE A WALHEIM

- Résultats de la consultation
- Signature des Marchés
- Compte rendu de délégation

A la demande du Président, M. Serge KLINGER, D.G.S., rappelle que, par délibération du 04 décembre 2008, le Conseil a confirmé sa décision de transformer l'école maternelle de WALHEIM en centre d'accueil périscolaire pour un montant prévisionnel de 331 000,00 € HT (travaux ; Maîtrise d'œuvre et les divers) soit 395 876,00 € TTC. Le montant prévisionnel pour la dévolution des travaux a été estimé à 261 000,00 € HT.

Par délibération du 16 avril 2009, le Conseil a donné délégation au Président pour la durée de son mandat pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

En vertu de cette délégation, le Président a signé récemment 16 marchés pour la transformation de l'école maternelle de WALHEIM en centre d'accueil périscolaire.

Le Président en rend compte ci-après :

Objet de la consultation

Marchés de travaux – Procédure adaptée suivant l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Transformation du bâtiment « école maternelle » existant à Walheim en centre d'accueil périscolaire.

Marché fractionné en 16 lots.

Organes et dates de parution de l'avis

Avis publié le 27 juin 2009 dans le journal « l'Alsace Le Pays » et sur les sites www.amhr.fr ; www.e-marchespublics.com et www.cc-secteurdillfurth.fr

Complément d'information de l'avis publié le 07 juillet 2009 dans le journal « l'Alsace Le Pays » et sur les sites www.amhr.fr ; www.e-marchespublics.com et www.cc-secteurdillfurth.fr

Date limite de réception des candidatures et offres

14 août 2009 à 12 heures

I. Ouverture des 1ères enveloppes (candidatures) et des 2èmes enveloppes (offres)

Date de la réunion : Le jeudi 27 août 2009 à 14 heures

Liste de Présence :

Nom, Prénom	Qualité
Monsieur LEGROS	Architecte
Monsieur MELLARDI	Economiste
Monsieur BIHL	Président de la CCSI Pouvoir Adjudicateur

1. Ouverture des candidatures (1ères enveloppes) :

9 candidats ont uniquement présenté leur candidature, sans produire d'offre. Ces enveloppes ont été retournées aux candidats par courrier du 10 septembre 2009 :

Toutes les autres candidatures ont été acceptées.

2. Ouverture des 2èmes enveloppes contenant les offres :

Les enveloppes ont été ouvertes par lot. 70 offres ont été reçues.

Les offres ont été vérifiées par le BET MELLARDI.

II. Choix des entreprises sélectionnées pour la négociation

Date de la réunion : **Le mardi 08 septembre 2009 à 11 heures**

Liste de Présence :

Nom, Prénom	Qualité
Monsieur LEGROS	Architecte
Monsieur MELLARDI	Economiste
Monsieur BIHL	Président de la CCSI Pouvoir Adjudicateur

Les offres ont été vérifiées par le BET MELLARDI.

Elles ont été notées et classées selon les critères de sélection des offres, conformément à l'article 3.2 du règlement de la consultation, à savoir :

- Mémoire technique à fournir (40%)
- Prix de la prestation (40%)
- Moyens de l'entreprise (20%)

Conformément à l'article 4 "Deuxième phase – négociation", les 3 candidats de chaque lot ayant reçu la note la plus haute sont invités à négocier.

Les fax de négociation (pour le marché de base et les options) ont été envoyés aux entreprises le 08 septembre 2009, la réponse devant parvenir à la C.C.S.I. avant le 11 septembre à 12 heures par fax, puis par courrier pour confirmation dans les jours qui suivent.

III. Attribution des marchés, après négociation

Date de la réunion : **Le mardi 15 septembre 2009 à 11 heures**

Décision :

Après négociation et au vu de la note totale obtenue (en fonction des critères de jugement définis dans le règlement de la consultation – article 3.2), le pouvoir adjudicateur déclare l'attribution des 16 lots aux entreprises.

Puis, le Président donne la liste des entreprises ainsi retenues, avec respectivement leur adresse, le montant du marché de base, le montant de l'option retenue pour les 2 entreprises concernées et le montant total respectivement de chaque marché.

Il rend compte qu'il a écrit aux entreprises retenues et aux entreprises non retenues en date du 16 septembre 2009.

Il a signé les marchés en date du 28 septembre 2009.

Le Conseil adopte la délibération suivante :

LE CONSEIL DE LA C.C.S.I.,

VU sa délibération du 04 décembre 2008, par laquelle il a confirmé sa décision du 26 juin 2008 et approuvé le projet de transformation du bâtiment "école maternelle" de WALHEIM existant en centre d'accueil périscolaire, pour un montant prévisionnel de 331 000 € HT (travaux, maîtrise d'œuvre et divers), soit 395 876 € TTC, le montant prévisionnel pour les travaux ayant été estimé à 261 000 € HT.

VU sa délibération du 16 avril 2009, par laquelle il a donné délégation au Président, pour la durée de son mandat, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Après avoir entendu l'exposé détaillé de son président sur le déroulement de la procédure adaptée.

PREND ACTE du compte-rendu qui lui a été présenté par le Président de la CCSI de la signature, le 28 septembre 2009, avec les entreprises retenues des 16 marchés nécessaires à la réalisation de l'opération de transformation de l'école maternelle de WALHEIM en centre d'accueil périscolaire, conformément au tableau ci-annexé.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

BÂTIMENT PERISCOLAIRE A WALHEIM
Résultats de la consultation
du 24 juin 2009

Annexe à la délibération du Conseil de la
Communauté de Communes du Secteur d'ILLFURTH
du 07 octobre 2009

LOT	ENTREPRISE	ADRESSE	Montant du marché de base (€ HT)	Montant de l'option retenue (€ HT)	Montant total (€ HT)
1	Alsace Travaux Publics	KINGERSHEIM	8 906.00		8 906.00
2	FUETTERER & Fils	WINKEL	33 682.60		33 682.60
3	KLEIBER	ILLFURTH	14 341.00	15 944.00	30 285.00
4	SOPREMA	MULHOUSE	20 000.00		20 000.00
5	STEPEC	WITTELSHEIM	11 348.02		11 348.02
6	ENDERLIN	SAINT-BERNARD	18 577.19	1 656.20	20 233.39
7	CARONOVA	ILLZACH	11 777.46		11 777.46
8	ONIMUS	KINGERSHEIM	7 000.00		7 000.00
9	STEPEC	WITTELSHEIM	6 744.69		6 744.69
10	BLAUDEL	HESINGUE	11 300.00		11 300.00
11	LOC'ECHAF	OBERMORSCHWILLER	3 500.00		3 500.00
12	ONIMUS	KINGERSHEIM	7 000.00		7 000.00
13	OMNI	CERNAY	26 900.00		26 900.00
14	VONTHRON	STE CROIX EN PLAINE	35 284.52		35 284.52
15	AUDEBERT	BURNHAUPT LE HAUT	14 500.00		14 500.00
16	CONSTRUIRE NETTOYAGE	MULHOUSE	960.40		960.40
TOTAL € HT			231 821.88	17 600.20	249 422.08
T.V.A. (19.6 %)			45 437.10	3 449.64	48 886.73
TOTAL € TTC			277 258.98	21 049.84	298 308.81

5. ANIMATION ETE 2009

- Bilan
- Vote des subventions aux associations participantes

Le Président présente le **bilan financier des animations d'été 2009**, établi par Mlle Noémie WIOLAND, Animateur, Directrice du centre périscolaire de HOCHSTATT et Responsable du service Jeunesse de la C.C.S.I., ainsi que **les propositions de subvention aux associations correspondantes**.

Ces deux documents sont remis aux conseillers ce soir.

Le Président relève quelques chiffres significatifs.

Nombre d'inscriptions : **579** (600 en 2006, 561,674 en 2008)
Nombre de stages proposés : **69** (57 en 2006, 49 en 2007 et 2008)

Activités sportives : **32**
Activités manuelles : **22**
Activités culturelles : **9**
Autres : **6**

Nombre de stages assurés : **54** (42 en 2006, 38 en 2007, 44 en 2008)

Nombre d'associations de la CCSI participantes : **11**

Coût total des animations : **14 436.96 €**
Selon détail : enveloppe pour subventions aux associations : **10 410.50 €**
frais directs : **4 026.46 €**
(dont 160.00 € de subvention versée au Cercle de Voile)

Recettes totales des animations : **14 436.96 €**

Selon détail : Participation des familles : **9 670.00 €**
Subvention CAF : **1 000.00 €**
Participation réelle CCSI : **3 766.96 €**

Le Président rappelle que le mode de calcul des subventions aux associations est fonction du nombre d'encadrants par stage et fonction du nombre d'heures de stage par semaine :

Encadrement : 90 € pour les encadrants présents 10 heures et plus par semaine
60 € pour les encadrants présents moins de 10 heures

Par participant : 5.50 €.

Puis, le Conseil adopte la délibération suivante :

ANIMATIONS ETE 2009 - VOTE DE SUBVENTIONS

Le Conseil de la Communauté de Communes,

après avoir entendu l'exposé du Président,
après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes aux associations ayant participé à l'organisation des Animations Eté 2009 :

AAPP de Froeningen :	388.00 €
Association Loisirs de Luemswiller :	4 282.50 €
Arts Martiaux ILLFURTH	828.00 €
CCSM d'Ilfurth :	235.00 €
Club de Natation du District d'Ilfurth :	1 231.50 €
Ecole de Musique de Hochstatt :	402.00 €
ASCL de Hochstatt :	771.00 €
FC Ilfurth	497.50 €
MJC de Spechbach-le-Haut :	484.00 €
Tennis Club du District d'Ilfurth :	1 067.00 €
A.S. HOCHSTATT	224.00 €

DECIDE que cette somme totale de 10 410.50 € sera imputée sur les crédits de l'article 65738 du Budget Primitif M.14 de la Communauté de Communes pour l'exercice 2009, une somme de 11 000.00 € étant provisionnée sous "associations diverses – animations été".

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

6. RAPPORT DE L'ANNEE 2008 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS DE LA C.C.S.I.

Le Président expose que le rapport a été présenté au Bureau le 1^{er} octobre dernier.

Ce rapport 2008 a été transmis, le 29 septembre dernier, en pièce jointe à l'invitation à la présente séance :

- par mail aux conseillers qui nous ont indiqué leur adresse ;
- en format papier au seul conseiller n'ayant pas d'adresse mail.

Le Président rappelle que les conseillers ont d'ailleurs déjà pu prendre connaissance des données techniques et financières de 2008 dans le document intitulé "Rapport d'activités du service "Déchets" de la C.C.S.I." transmis en vue de la préparation du Séminaire du 05 septembre 2009.

Il précise que les tonnages, ainsi que les montants des dépenses et des recettes pris en compte, sont ceux concernant EFFECTIVEMENT l'année 2008.

Les dépenses et les recettes ne correspondent donc pas aux chiffres du compte administratif 2008 pour les articles concernés.

Le bilan général du service "déchets" en 2008 fait apparaître les chiffres suivants :

- Total des dépenses	:	880 024.44 €
- Total des recettes	:	880 024.44 €
- Total de TEOM encaissée	:	674 782.00 €
- Financement par le budget général	:	67 861.53 €.

M. IVAIN, Vice-Président de la Commission du Traitement et de la Valorisation des déchets, rappelle que, pour l'exercice 2007, le financement par le budget général se montait à 127 108.92 €.

Puis, le Conseil adopte la délibération suivante :

Le Président expose que le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets précise la procédure.

Ce décret définit les indicateurs techniques et financiers figurant obligatoirement dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Ce rapport précise les indicateurs relatifs à la collecte des déchets : ordures ménagères, collecte sélective à domicile, collecte sélective du verre, déchetterie, carcasses de voiture, ainsi que le traitement des déchets collectés.

Ce rapport annuel doit être présenté à l'assemblée délibérante par le Maire ou le Président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent.

La Communauté de Communes est compétente en matière de déchets en vertu des arrêtés préfectoraux du 22 mai 1973 portant constitution du District du Secteur d'ILLFURTH et du 11 juillet 2006 approuvant les nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth.

Il appartient ès-qualité au Président de la Communauté de Communes de présenter le rapport annuel de l'exercice 2008 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets assuré par la Communauté de Communes regroupant 10 communes pour 9 518 habitants.

Par ailleurs, le décret précité prévoit aussi que les communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale sont destinataires du rapport annuel adopté par cet établissement.

Ce rapport annuel sera mis par ailleurs à la disposition du public à la Communauté de Communes.

Le public sera avisé par le Président de la Communauté de Communes de cette mise à disposition par voie d'affichage.

Le rapport annuel de l'exercice 2008 a été établi le 29 septembre 2009.
Ce rapport sera transmis à Monsieur le Préfet.

Quant à l'avis de l'assemblée, les textes n'imposent aucune formule particulière et il est proposé que le Conseil prenne acte du rapport.

**Après en avoir délibéré,
après avoir entendu toutes les explications complémentaires souhaitées,**

Le Conseil de la Communauté de Communes prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets - exercice 2008 - qui lui a été présenté par le Président de la Communauté de Communes.

7. RAPPORT DE L'ANNEE 2008 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS DU SIVOM DE L'AGGLOMERATION MULHOUSIENNE

Le Président expose que, par courrier du 15 juin dernier, le SIVOM de l'Agglomération Mulhousienne a transmis à la C.C.S.I. son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de l'exercice 2008.

Ce rapport présente les indicateurs techniques et financiers définis dans l'annexe du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000.

Il appartient au Comité d'Administration du SIVOM, puis au Conseil Municipal et/ou Communautaire et/ou d'Agglomération de chaque collectivité membre, dont la nôtre, de prendre acte de ce rapport.

Ce rapport a été présenté au Comité d'Administration du SIVOM lors de sa séance du 12 juin 2009.

La Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth est concernée pour être membre du SIVOM de l'Agglomération Mulhousienne pour l'objet "Traitement des résidus urbains".

Dans ce contexte, le Président présente au Conseil le rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets établi par le Président du SIVOM de l'Agglomération Mulhousienne. Ce rapport 2008 a été transmis aux conseillers le 29 septembre 2009.

Le Conseil de la Communauté de Communes,

PREND ACTE du rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets qui lui a été soumis par le Président du SIVOM de l'Agglomération Mulhousienne.

8. MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

- Approbation

Le Président rappelle que la CCSI a décidé d'engager une modification simplifiée du PLU en vue de corriger des erreurs matérielles concernant les plans de zonage de Spechbach-le-Haut et de Walheim.

Procédure :

Les dossiers et registres ont été tenus à disposition du public du 29 juin au 29 août 2009 dans les mairies de Walheim et Spechbach-le-Haut, ainsi qu'au siège de la CCSI.

La modification simplifiée du PLU a été publiée par voie d'insertion dans la presse et sur le site internet de la CCSI.

Registres :

Une remarque a été formulée dans le registre de Walheim :

M. VALLET Hervé, propriétaire des parcelles 17 et 18 section 4, rue de la forêt, concernées par le projet de modification simplifiée, demande le recul de la limite de la zone UC, sur une profondeur de 50 mètres à compter de la rue de la Forêt.

Ce changement relèverait de la procédure de révision.

Le Conseil adopte la délibération suivante :

Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme

VU le code de l'urbanisme et notamment son article L.123-13 modifié par la loi n°2009-179 du 17 février 2009 - art. 2 ;

VU la délibération du Conseil de la Communauté de Communes du 24 mai 2007 approuvant le Plan Local d'Urbanisme ;

VU les erreurs matérielles constatées sur les plans de zonage de Spechbach-le-Haut et de Walheim ;

VU le projet de modification simplifiée et l'exposé des motifs portés à la connaissance du public le 29 juin 2009 pendant une durée de 2 mois ;

VU les observations formulées sur le projet de modification simplifiée pendant la période du 29 juin 2009 au 28 août 2009 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président rendant compte au Conseil de la Communauté de Communes des observations formulées par le public sur le projet de modification simplifiée et l'exposé des motifs.

Considérant que la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme telle qu'elle est présentée au Conseil de la Communauté de Communes est prête à être approuvée conformément à l'article L.123-13 du Code de l'Urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de Communes :

Constate la nécessité de rectifier les erreurs matérielles pour :

- mettre en cohérence le zonage de Spechbach-le-Haut avec sa décision du 24 mai 2007 relative au classement en zone UC lieudit Hirsenspfad ;
- inclure en zone UC des parcelles à Walheim dont l'une, rue de la Forêt, est bâtie depuis 2004 et l'autre, rue des Vergers, a fait l'objet d'une opération de construction en application d'un certificat d'urbanisme entérinant son classement en zone constructible.

Décide d'approuver la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme telle qu'elle est annexée à la présente.

Dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage dans les mairies de Froeningen, Heidwiller, Hochstatt, Illfurth, Luemschwiller, Saint-Bernard, Spechbach-le-Bas, Spechbach-le-Haut, Tagolsheim et Walheim ainsi qu'à la Maison de la Communauté de Communes à Illfurth durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

Dit que le dossier de modification simplifiée du P.L.U. est tenu à la disposition du public dans les mairies de Froeningen, Heidwiller, Hochstatt, Illfurth, Luemschwiller, Saint-Bernard, Spechbach-le-Bas, Spechbach-le-Haut, Tagolsheim et Walheim ainsi qu'à la Maison de la Communauté de Communes à Illfurth et en Préfecture du Haut-Rhin aux jours et heures habituels d'ouverture.

Dit que la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicité précitées.

La présente délibération, accompagnée du dossier qui lui est annexé, sera transmise au Sous-Préfet de l'Arrondissement d'ALTKIRCH.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

POINT SUR LA PROCEDURE DE MODIFICATION DU PLU EN COURS

Mlle Claire BASTIAN, Agent de développement généraliste, expose que l'enquête publique relative à la modification du PLU est en cours, conformément à l'arrêté du Président de la CCSI du 25 août 2009.

L'enquête publique se déroule du 18 septembre au 30 octobre 2009 inclus.

Rappel de la procédure à suivre :

A la fin de l'enquête, le 30 octobre, à la fermeture des Mairies, les Maires sont invités à clore les registres d'enquête publique et à les transmettre dans les meilleurs délais à la CCSI, accompagnés du certificat d'affichage de l'arrêté prescrivant la modification.

Pour le 15 novembre, la CCSI communiquera au commissaire enquêteur sa position sur les différentes demandes enregistrées lors de l'enquête. Une réunion de concertation est prévue, à cet effet, le lundi 2 novembre à 14h avec l'ADAUHR.

Lors de sa séance de décembre prochain, le Conseil sera amenée à délibérer sur le projet de modification et sur les différentes demandes enregistrées.

9. VOTE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE DE 450 000 € POUR LE BUDGET M14

Le Président expose que, chaque année, depuis 1997, nous mettons en place une ligne de trésorerie.

Il rappelle que l'utilisation d'une ligne de trésorerie permet de ne tirer que les sommes indispensables, en remboursant dès le moindre encaissement et, de ce fait, de ne régler que les intérêts réellement nécessaires.

Ainsi, elle permet de pallier au décalage du versement d'une subvention, mais en aucun cas elle ne peut remplacer un emprunt.

Une telle ouverture de crédit de trésorerie comporte la facturation mensuelle (ou trimestrielle) des intérêts, ces intérêts étant calculés au prorata temporis sur les fonds effectivement mobilisés.

Les conditions de la ligne de trésorerie échu le 30/09/2009 sont les suivantes :

- Etablissement bancaire : Crédit d'Epargne ALSACE
- Montant : 450 000 €
- Durée : 1 an (01/10/08 au 30/09/09)
- Taux révisable : T4M + marge 0.50 point
(soit environ en sept.09 : $0.3584 + 0.50 = 0.86\%$)
- Commission – frais : 100 €.

Les tirages suivants ont été effectués sur cette ligne de trésorerie :

- 100 000 € en octobre 2008 (remboursés le 01/12/2008)
- 100 000 € en novembre 2008 (remboursés le 16/12/2008).

Le Président propose de contracter une nouvelle ligne de trésorerie d'un montant de 450 000 € pour une nouvelle période d'un an.

Il informe le Conseil que 5 organismes bancaires ont été consultés par courrier du 28 septembre 2009.

4 offres nous sont parvenues.

Le Président expose les conditions de ces 4 offres, à savoir celles :

- de la Caisse d'Epargne ALSACE
- du Crédit Agricole ALSACE VOSGES
- du Crédit Mutuel – Centre Est Europe
- et de DEXIA – Crédit Local de France

Ces offres ont été présentées au Bureau, réuni le 1^{er} octobre 2009.

L'offre la plus intéressante est celle de la CAISSE D'EPARGNE ALSACE, à savoir :

EURIBOR 3M + marge 0.35 %

(La dernière cotation connue de l'EURIBOR 3M est de 0.74 %)

⇒ **1.09 %** (0.74 % + 0.35 %).

Frais de dossier et commissions annexes : **0.10 % (soit 450 €)**

Montant du tirage minimum : 15 000 €

Modalités de révision pour le taux révisable :

L'Euribor 3M du premier jour du trimestre civil est appliqué au titre du trimestre décompté.

Intérêts décomptés trimestriellement.

Durée : **1 an renouvelable.**

Validité de l'offre : **09/10/2009**

Le Président propose de retenir l'offre de la CAISSE D'EPARGNE ALSACE.

Le Conseil adopte la délibération suivante :

Monsieur le Président rappelle que, pour financer le programme d'investissements et améliorer la gestion de la collectivité, en particulier pour pouvoir faire face à une gestion active de la trésorerie, il est opportun de recourir à une ligne de trésorerie d'un montant total de 450 000 €.

5 organismes bancaires ont été consultés.

Il expose au Conseil les 4 propositions émanant respectivement :

- de la Caisse d'Epargne ALSACE
- de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe
- du Crédit Agricole ALSACE VOSGES
- et de DEXIA – Crédit Local.

LE CONSEIL DE LA C.C.S.I.,

Après avoir pris connaissance des 4 offres pour une ligne de trésorerie de 450 000 €,

Après en avoir délibéré,

DEMANDE l'ouverture d'une ligne de trésorerie destinée à faire face à un besoin ponctuel et éventuel de disponibilités

AUTORISE le Président **à ouvrir auprès de la Caisse d'Epargne ALSACE** une ligne de trésorerie dans la limite d'un plafond fixé à 450 000 €, dont les conditions sont les suivantes :

- Montant : 450 000 €
- Marge et taux de référence : **Taux révisable indexé EURIBOR 3M + marge de 0.35 %**
(La dernière cotation connue de l'EURIBOR 3M est de 0.74 %).
- Durée : un an renouvelable
- Périodicité de paiement des agios :
Trimestrielle

- Modalités de révision pour le taux révisable :
L'EURIBOR 3M du premier jour du trimestre civil est appliqué au titre du trimestre décompté
- Décompte des intérêts : Les intérêts sont décomptés trimestriellement, compte tenu du nombre exact de jours courus entre la date de versement des fonds et la date de remboursement, l'année étant comptée pour 360 jours.
- **Frais de dossier et commissions annexes : 0.10 %**
- Montant du tirage minimum : 15 000 €.
- Déblocage des fonds : Par virement sur le compte du Trésor. La mise à disposition des fonds sera effectuée dans un délai n'excédant pas 2 jours ouvrés à compter de la réception de la demande adressée par fax ou par courrier.
- Remboursement des fonds : Par virement sur le compte du Trésor de la Caisse d'Epargne ouvert au Trésor Public.

AUTORISE le Président à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions particulières du contrat.

DECIDE que les crédits nécessaires pour payer les intérêts de l'exercice 2009, qui seront facturés au titre de cette ligne de trésorerie, seront imputés sur les crédits prévus à l'article 668 du Budget général M14 de l'exercice 2009

S'ENGAGE A INSCRIRE les crédits nécessaires pour payer les intérêts de l'exercice 2010, qui seront facturés au titre de cette ligne de trésorerie, au budget général M14 de la C.C.S.I. - exercice 2010.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

10. DELIBERATION MODIFICATIVE N° 6 AU BUDGET M14

Le Président expose qu'un crédit de 15 000 € a été inscrit au B.P. 2009 pour les modifications du PLU.

Or, cette somme était insuffisante, une modification simplifiée étant intervenue depuis le vote du budget.

Par ailleurs, les frais de reproduction des documents et les insertions dans la presse n'ont pas été compris dans les prévisions.

Le Conseil adopte la délibération suivante :

BUDGET M14 2009 – DELIBERATION MODIFICATIVE N° 6 **VOTE DE CREDIT SUPPLEMENTAIRES ARTICLE 202 – FRAIS DOCUMENTS D'URBANISME POS**

Le Conseil de la Communauté de Communes,
après avoir entendu l'exposé de son Président, après en avoir délibéré,

- Vu** le budget primitif M14 2009 voté par le Conseil de la Communauté de Communes le 26 mars 2009,
- Vu** la situation à la date du 7 octobre 2009 des dépenses et recettes d'investissement,
- Vu** les crédits supplémentaires nécessaires en dépenses d'investissement à l'article 202 (Frais documents d'urbanisme POS) d'un montant arrondi à 10 000.00 €.

Vote un crédit supplémentaire de 10 000 € l'article 202 (Frais documents d'urbanisme POS) ce qui porte le crédit de cet article à 25 000.00 €

En contre partie,

Décide de minorer l'opération 22 – Bâtiment services techniques - article 2313 (constructions) d'un montant de 10 000.00 €, ce qui porte le crédit de cet article à 770 000 €.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

11. PASS FONCIER POUR DEVELOPPER L'ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIETE

- Point sur la mise en œuvre du dispositif

Le Président rappelle que, lors du Conseil du 26 mars 2009, la CCSI a décidé de mettre en œuvre le dispositif PASS-Foncier sur son territoire. Le nombre maximal de dossiers éligibles par an a été fixé à 5, avec une participation maximum de la CCSI de 10 000 € par an pendant 2 ans.

Fin septembre, et selon les informations venant du Conseil Général, le quota est atteint : 3 à Hochstatt et 2 à Illfurth ; par ailleurs 4 dossiers sont en attente : 2 à Luemschwiller et 2 à Tagolsheim. Les dossiers déposés concernent majoritairement des ménages de 4 personnes et plus (7 sur 9)

Le Bureau, réuni le 1^{er} octobre 2009, propose de maintenir ce quota de 5 dossiers par an pour 2009 et de revoir la situation (5 à 10 dossiers ?) pour 2010. Le Président rappelle que la participation de la CCSI est de 1 500 € à 2 000 € par dossier retenu et que le conseil a fixé le budget 2009 à 10 000 €.

M. Michel MULLER estime que le quota de 5 dossiers par an est trop faible ; il souhaiterait qu'on augmente ce nombre afin que des familles modestes puissent aussi réaliser leur rêve de maison. Si la CCSI ne peut assumer financièrement, M. MULLER propose que les communes contribuent à 50 % de la participation.

Suit une discussion sur les conditions de revenus pour être éligible au dispositif PASS-Foncier.

Le Président informe que le Conseil Général, pour 2010, **propose d'étendre le dispositif PASS-Foncier** (pour l'instant réservé à l'habitat individuel) **aux logements collectifs** (cela ne sera pas une obligation).

La commune d'Illfurth est très intéressée par cette mesure puisque des logements collectifs sont en projet sur ses 2 ZAC. Il estime que les logements collectifs relèvent de la commune d'Illfurth et des autres communes le cas échéant, les communes récupérant rapidement la TLE, la TH et la TF.

Cette proposition repose la question de la compétence en matière de PASS-Foncier (commune ou CCSI). Cette question de compétence est assez délicate ; à priori, la compétence habitat paraît communale, la CCSI a délibéré pour la prendre le 26 mars 2009 la convention PASS-Foncier a été signée pour 2 ans par la CCSI avec le Conseil Général en avril 2009.

Peut-on l'annuler, la modifier par avenant, la compléter, envisager une convention CCSI/Conseil Général et des conventions supplémentaires Communes/Conseil Général ? L'analyse juridique est à affiner avec le Conseil général et les services de l'Etat.

Au cours de la discussion, plusieurs maires et conseillers estiment qu'il serait préférable que les communes retrouvent la compétence habitat car elles pourront gérer plus facilement la question du PASS-Foncier.

Au terme de ce débat, M. BIHL conclut :

⇒ pour 2009, on s'en tient aux 5 dossiers PASS-Foncier tel que délibéré,

⇒ en 2010, il faudra délibérer sur :

- l'augmentation ou non du nombre de dossiers aidés,
- l'éligibilité des logements collectifs et le financement correspondant,
- la question de la compétence CCSI et/ou commune.

12. DIVERS

A. ZONE D'ACTIVITES DE TAGOLSHEIM

Quelques informations

Le Président expose :

Attribution des marchés

Lors de sa séance du 16 avril 2009, le Conseil a confirmé la réalisation des travaux d'aménagement de la zone d'activités de Tagolsheim, 1^{ère} et 2^{ème} tranches et de la réhabilitation des sols pollués, et voté les montants prévisionnels des travaux et les plans de financement correspondants.

Le 19 mai 2009, le conseil a approuvé le dossier de réalisation de la ZAC de l'ancienne forge, c'est-à-dire de la ZA de TAGOLSHEIM.

SEMHA, notre maître d'ouvrage délégué, a lancé le 12 juin 2009 un avis public à la concurrence, en vue de la dévolution des travaux de VRD, divisés en 3 lots : voirie, réseaux humides, réseaux secs.

L'ouverture des plis a eu lieu le 07 juillet 2009, les négociations le 17 juillet 2009 et les marchés ont été attribués le 22 juillet 2009.

Les entreprises retenues sont :

Lot voirie :

TP SCHNEIDER à WITTENHEIM pour un montant HT de 349 585 €

Lot réseaux humides :

TP SCHNEIDER à WITTENHEIM pour un montant HT de 509 656 €

Lot réseaux secs : LRE à ILLFURTH pour un montant HT de 240 264.74 €

Les marchés ont été signés par le Directeur Général de la SEMHA, maître d'ouvrage délégué, et notifiés aux entreprises.

Démarrage du chantier

Une rencontre préalable sur le phasage et l'organisation des travaux a eu lieu le 17 septembre 2009.

Y étaient invités : les Vice-Présidents de la CCSI et les membres de la Commission des Travaux et de la Commission Economie.

La 1^{ère} réunion préparatoire au chantier a eu lieu mardi 29 septembre sur le site.

Démolition ou non du transformateur désaffecté situé à l'entrée de la ZA rue de la Forge

Cette démolition était prévue dans le cadre du marché de l'entreprise HAAR.

M. GUTZWILLER avait émis l'idée de garder ce bâtiment et de l'utiliser pour les besoins de rangement de la CCSI.

Le bâtiment a été vu par quelques élus.

Après discussion, le Bureau a décidé de ne pas détruire ce bâtiment et de l'affecter, après réparations et modifications qui s'avèrent nécessaires, au stockage de matériels de la CCSI.

Le Président précise que le chantier démarrera côté Nord.

B. PISCINE "TOURNESOL" A TAGOLSHEIM

Planning d'utilisation 2009/2010 (avec nouveau tarif pour les écoles extérieures)

Le Président rappelle que, lors de sa séance du 02 juillet 2009, le Conseil a décidé la modification du tarif d'entrée pour les scolaires des écoles extérieures à la CCSI venant groupés sous la conduite d'enseignants dans le cadre des horaires scolaires.

Le Conseil a fixé ce nouveau tarif à 250.00 € pour un créneau de 50 minutes effectives dans le bassin comprenant la mise à disposition d'un maître nageur pour la surveillance des élèves.

A ce jour, 3 collèges et 17 écoles extérieures à la CCSI ont repris leur créneau, ainsi que les écoles de la CCSI et le collège d'Illfurth.

15 écoles extérieures se sont désistées.

Compte tenu de ces éléments, les plannings scolaires ont été établis et nous nous retrouvons avec un certain nombre de créneaux libres : 6 au 1^{er} trimestre, 4 au 2^{ème} trimestre et 3 au 3^{ème} trimestre.

Parmi ces créneaux, 2 concernent la même plage horaire tout au long de l'année, à savoir les mardis et vendredis de 15h30 à 16h30.

Sur proposition de Madame Sophie-Emmanuelle SCHOENIG, Chef de Bassin, validée par le Bureau, le créneau du mardi de 15h30 à 16h30 pourra être réservé aux retraités, aux plus de 60 ans et aux femmes enceintes, à partir de décembre 2009.

Ceci permettra à un public spécifique de nager "au calme" avant l'ouverture à tous publics à partir de 16h30.

Le créneau du vendredi de 15h30 à 16h30 sera en principe affecté à l'aquagym. En effet, de nombreuses demandes non satisfaites sont en instance.

Aussi, notre personnel contacte actuellement ces personnes inscrites en liste d'attente.

Au cas où le nombre de personnes intéressées serait insuffisant, ce créneau sera ouvert à tous publics.

C. GUIDE L'ORGANISATION DE FÊTES "GuidO"

Le Président expose que quelques exemplaires de la 5^e édition du Guide de l'organisateur de fêtes "GuidO", édité par la RONDE DES FÊTES, sont remis aux Maires des 10 communes.

Il rappelle que le Conseil avait décidé, par délibération du 04 décembre 2008, d'en acquérir 100 exemplaires.

Ces guides viennent de nous être livrés.

La C.C.S.I. a acheté 100 exemplaires de ce guide, dans le but de les distribuer aux associations de nos 10 communes.

Le Président demande aux Maires de bien vouloir, lorsqu'ils remettront ce "GuidO" aux associations susceptibles d'organiser des manifestations, de leur préciser qu'il est offert par la Communauté de Communes du Secteur d'ILLFURTH.

Le Président rappelle ce qu'est le "GuidO" ?

La RONDE DES FÊTES a réuni en un seul ouvrage, destiné aux organisateurs de fêtes et aux élus, tous les thèmes pouvant concerner l'organisation d'événements.

Cet ouvrage rassemble des prescriptions, des conseils et des solutions pour toutes les questions que se posent les organisateurs sur des sujets tels que :

- la sécurité
- l'assurance
- la réglementation
- les démarches administratives
- la SACEM
- l'hygiène alimentaire
- la comptabilité
- et de nombreux autres thèmes.

Tous les textes de l'ancienne édition ont été relus, vérifiés et complétés par les commissions de la RONDE DES FÊTES et les institutions compétentes.

Par ailleurs, quelques exemplaires des manifestations 2009 de la RONDE DES FÊTES sont à la disposition des conseillers.

Ils pourront être mis à la disposition du public dans les mairies.



Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé,
le Président lève la séance à 22 h 20.

**Le Président
Helmuth BIHL.**